

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2801

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant et dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012

Délibération n° 2012-2801

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant et dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé par délibération n° 2009-0895 du 28 septembre 2009, le plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise. Les modes de déplacements doux regroupent l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

En cohérence avec les orientations du plan de déplacements urbains de l'agglomération (PDU) et du plan climat territorial, l'objectif poursuivi par ce plan est, pour sa partie relative au vélo, la croissance de son usage comme mode de déplacement avec un doublement de part modale pour 2014, première étape vers un triplement en 2020.

1° - Le réseau cyclable structurant

Dans ce but, le plan modes doux prévoit un volet infrastructures qui vise la constitution d'un réseau cyclable lisible, cohérent et maillé. L'objectif de développement de ce réseau cyclable aux échéances 2014 et 2020 est rappelé dans le tableau suivant :

	Existant fin 2008	Echéance 2014	Echéance 2020
réseau cyclable			
taille du réseau sur les voiries de la Communauté urbaine (y compris voirie départementale)	320 km	520 km	920 km
rythme d'extension du réseau	+ 10 km/an	+ 30 km/an	+ 65 km/an
réseau à créer à partir de 2009	-	+ 200 km	+ 400 km
part modale vélo ciblée	2,5 % (estimation)	5 %	7,5 %

Pour ce faire, le Conseil de communauté a approuvé :

- par délibération n° 2010-1241 du 11 janvier 2010, une première individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 € afin d'engager les études générales modes doux et les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre relatives au réseau cyclable structurant.

Ces dernières portent sur l'ensemble des axes structurants du réseau, hormis ceux déjà pris en compte dans les projets (opérations individualisées de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), projets du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-, des aménageurs, etc.), soit un linéaire total estimé de 120 km.

- par délibération n° 2010-1644 du 6 septembre 2010, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 5 500 000 € afin d'engager les travaux d'aménagement du réseau cyclable structurant correspondant à 20 projets pour un linéaire potentiel de 22 km sur les exercices 2010 à 2012.

En prenant en compte les délais d'étude, de validation, la charge de travail des subdivisions de voirie et les reports, ces premières individualisations ont permis d'étudier les 20 projets, d'en réaliser 8 avant la fin 2011 et d'en programmer 10 en réalisation sur l'exercice 2012, 2 restant en attente de validation.

Avec la contribution cumulée de tous les budgets communautaires et notamment ceux de la PPI, du budget de voirie proximité et des opérations financées par le SYTRAL, le réseau cyclable sur le territoire de la Communauté urbaine a atteint au total 449 km à la fin 2011, soit une extension de plus de 130 km ou 40 % depuis 2009.

Les études préalables puis de maîtrise d'œuvre qui vont être engagées correspondent à un portefeuille de projets de liaisons cyclables structurantes représentant un linéaire de 70 km. Compte tenu des délais d'études et des validations à obtenir, le potentiel des projets réalisables d'ici la fin du mandat représente un linéaire estimé à environ 30 km. Il permettrait d'atteindre, avec l'ensemble des contributions complémentaires, l'objectif du plan modes doux de 520 km de réseau cyclable pour 2014.

2° - Les dépenses d'investissement pour les services vélo

Le plan modes doux dans sa partie vélo prévoit également un volet relatif aux développements de nouveaux services vélo :

a) - Pour répondre aux besoins de stationnement vélo résidentiel dans le centre de Lyon et de Villeurbanne, le déploiement d'une offre publique de 1700 places de stationnement vélo sécurisé de 2012 à 2014 et au-delà dans les parcs de stationnement publics de la Communauté urbaine en délégation à des opérateurs privés (LPA, Vinci, QPark).

Ce service correspond à l'accès par carte d'abonnement à un site équipé de consigne collective vélo fermée et surveillée avec garantie de place pour un abonnement annuel de 35 €/an et avec une identification du vélo de l'abonné.

Ce déploiement nécessite une contribution de la Communauté urbaine à l'investissement d'équipement nécessaire pour les opérateurs dans les parcs délégués où ce service n'est pas prévu dans la délégation.

b) - Pour répondre aux besoins de stationnement sécurisé vélo qui doivent favoriser les trajets combinés entre vélo et transports en commun, le déploiement d'une offre publique de 700 places de 2012 à 2014 sur les sites des parcs relais du réseau de transports en commun du SYTRAL sous la maîtrise d'ouvrage et le financement de la Communauté urbaine et la gestion future qui serait confiée au SYTRAL et son exploitant.

Ce service correspond à l'accès par carte d'abonnement Técely à tous les sites de parcs relais équipés de consigne collective vélo fermée et surveillée sans garantie de place. Pour l'utilisateur, un droit d'accès forfaitaire ou un abonnement valide au réseau de transports urbains pourrait être demandé en accompagnement de l'identification du vélo de l'abonné.

c) - Pour répondre aux besoins de repérage et de guidage des usagers du réseau cyclable de l'agglomération, le déploiement d'un équipement de jalonnement des itinéraires cyclables aménagés prenant en compte la hiérarchie du réseau et les pôles d'agglomération.

Compte-tenu :

- des validations d'études actuelles et de celles attendues au cours des années 2012 et 2013 pour le volet réseau cyclable structurant,

- des besoins résultant des études et des validations en cours ou à venir relatives aux nouveaux services vélo,

il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 8 500 000 € pour permettre la réalisation des travaux de projets d'infrastructure cyclable et le financement des investissements pour les services vélo en 2012 et 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le **2°** du **DELIBERE**, il convient de lire, à partir du paragraphe commençant par "Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété" :

"Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 8 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 4 000 000 € pour 2012,
- 4 000 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est complété pour un montant de 500 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P09O2099, réparti selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € pour 2012,
- 200 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 500 000 € TTC en dépenses au budget principal et 500 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement."

au lieu de :

"Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 8 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 4 500 000 € pour 2012,
- 4 000 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 16 000 000 € en dépenses" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le programme de travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant et les dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo dans le cadre du plan modes doux 2009-2014.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 0P09O2099, individualisée le 6 septembre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 8 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 4 000 000 € pour 2012,
- 4 000 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est complété pour un montant de 500 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P09O2099, réparti selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € pour 2012,
- 200 000 € pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 500 000 € TTC en dépenses au budget principal et 500 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.